

Image not found or type unknown



donnation en nue proprietee durant le mariage

Par **joconde57**, le **02/01/2019** à **17:04**

mon mari posede en nue propriete des appartement sur lesquels nous ne touchons rien c'est sa mere qui recoit les loyers et paye toutes les taxes et autres frais nous n'avons rien engages comme argent dans ses appartements
sa mere aura 87 ans en janvier
nous avons ou il as recu les appartements durant notre mariage
ais je droit a une partie des appartements ou sur la pension compensatoire si oui comment se fait le calcul
merci